

## COCA-Infos 2012-2

1.	<b>GO-ALA: suivi du projet et directives</b> .....	1
2.	<b>Nouvelle zone 93x: numéro de système associé</b> .....	3
3.	<b>Nouvel intitulé en 856 \$3</b> .....	3
4.	<b>Position 11 (subj) dans les notices d'autorité auteur</b> .....	3
5.	<b>Transformation d'une série de notices de monographie en une notice de périodique: critères et procédure</b> .....	3
6.	<b>Articles en plusieurs langues parus dans le même numéro d'une revue</b> .....	4
7.	<b>EZPump: suppression des liens vers la notice elle-même</b> .....	4
8.	<b>Rappels</b> .....	5
8.1.	Choix des codes de langues en 008 et 041 .....	5
8.2.	Tri de l'article indéfini en début de titre .....	5
8.3.	Lieu d'édition ou d'impression dans le catalogue du livre ancien.....	5
8.4.	Localisation des collectivités.....	6
8.5.	Saisie obligatoire du \$x dans la 99x .....	6
8.6.	Titre de politesse des femmes mariées.....	6

---

### 1. GO-ALA: suivi du projet et directives

Tel qu'annoncé dans le [COCA-Infos 2012-1](#), les travaux d'enrichissement du catalogue et de mise en cohérence et conformité avec les règles en vigueur dans le réseau pour la translittération, pour les langues russe, arabe, grec ancien et grec moderne se sont déroulés tout au long du 1<sup>er</sup> semestre 2012.

#### **Premier volet du projet: correction de la translittération ISO en ALA-LC**

Après une phase de préparation des tables à compléter (entrées auteurs, collectivités, titres, titres uniformes dans la forme ISO) conduite par RERO, le prestataire de service MEDEA a fait les ajouts des formes en ALA-LC durant tout le premier semestre 2012 pour les 4 langues, sous le contrôle étroit de la centrale RERO et avec l'aide bienveillante des spécialistes de ces langues dans le réseau.

Les travaux destinés à finaliser cette opération (transformation des notices, puis des autorités et réindexation des notices bibliographiques, permettant de recréer les liens avec les autorités) se dérouleront du 27 au 31 juillet 2012.

#### **Directives:**

- **Du 27 au 31 juillet inclus:**

Afin d'assurer le bon déroulement de ces travaux, il est impératif que les quelques 110 000 notices concernées ne soient pas touchées. Par conséquent, toute intervention – création,

modification ou suppression – sur les notices en alphabet latin translittéré pour les langues russe, arabe, grec ancien et grec moderne doit être suspendue du jeudi 26 juillet, 20 h. au mardi 31 juillet, 20 h. et ce jusqu'à nouvel avis.

- **Dès le 1<sup>er</sup> août 2012:**

Suite aux corrections effectuées, tout marquage de notices avec la mention [forme avant 2007] est désormais interdite.

De plus et pour rappel:

- les normes Pinyin pour le chinois et Hepburn pour le japonais et ALA-LC pour toutes les langues non-latines, sont les seules normes en vigueur depuis 2007 dans le réseau;
- conformément aux règles de catalogage et, pour rappel, aux directives du COCA-infos du 01.02.2012, trois méthodes de création de nouvelles notices pour les documents en langues non latines sont autorisées dans le réseau RERO:
  - notices entièrement en graphie originale;
  - notices en alphabet latin translittéré, selon les normes ALA-LC en vigueur dans le réseau depuis 2007<sup>1</sup>;
  - notices en graphie originale avec les zones 880 correspondantes en translittéré, ou, à l'inverse, notices en alphabet latin translittéré avec les zones 880 correspondantes en graphie originale;
- pour la création ou le pompage de notices, les normes non en vigueur, telles ISO, ELOT ou autres, continuent donc d'être proscrites en vedette principale ou forme retenue, mais sont autorisées en forme rejetée dans la notice d'autorité.

Les normes ISO, ELOT ou autres sont permises pour la saisie de données dans la notice bibliographique pour les deux cas de figure suivants:

- titres alternatifs en 246, avec sous-titres et mention de responsabilité. La ponctuation des sous-zones \$b \$c est maintenue, mais pas la codification MARC.
- titres uniformes des zones 730 en 500. Le titre sera précédé de « Autre titre uniforme : ».

### **Second volet du projet: enrichissement en graphie originale**

Cette opération s'est déroulée durant le 1<sup>er</sup> semestre 2012 avec l'examen de plus de 20'000 notices et l'ajout de graphie originale dans 12'000 pour le russe, l'examen de 3'000 notices et l'ajout de graphie originale dans 1'800 pour l'arabe, l'examen de 5'000 notices et l'ajout de graphie originale dans 2'500 pour le grec ancien et autant pour le grec moderne. L'ensemble est réalisé sous un contrôle très strict de RERO incluant un suivi hebdomadaire des entrées et des listages de corrections à réaliser par le prestataire. Ces travaux se poursuivront jusqu'à fin 2012.

### **Directives:**

- **Du 1<sup>er</sup> août jusqu'à la fin de l'année 2012:**

Les notices contenant une zone 019, portant l'avertissement suivant: "\$a Notice à enrichir en graphie originale par Medea, ne pas toucher ! \$9 -rero-/08.2012" ne doivent pas être enrichies avec des zones 880, afin de ne pas interférer avec le travail d'enrichissement confié à MEDEA.

---

<sup>1</sup> L'importation – via EZPump – de notices bibliographiques en ALA-LC peut se faire depuis le réservoir de la LoC ainsi que partiellement depuis OCLC.

## 2. Nouvelle zone 93x: numéro de système associé

La nouvelle zone [93x](#) est introduite dans le format de catalogage RERO: cette zone est utilisée pour le stockage d'un numéro de système associé à la notice bibliographique. Il peut s'agir:

- d'un identifiant provenant d'un ancien système: c'est principalement le cas lorsqu'une nouvelle bibliothèque intègre RERO. Afin de rendre univoque chaque numéro de système, ce dernier doit être précédé du « library symbol » de la bibliothèque.

### Exemple:

931\_\_ \$a hepfrh52355

- d'un identifiant provenant de la base de données RERO elle-même, c'est principalement le cas des notices chaînées entre elles. S'agissant d'identifiants provenant du catalogue collectif, ces numéros sont déjà uniques, il n'y a donc pas besoin de les faire précéder par le library symbol de la bibliothèque.

### Exemple:

933 \_\_ \$a bv001332525 \$9 iftfla

Depuis son intégration dans RERO, cette zone est aussi utilisée par le Tribunal fédéral pour y stocker la zone 773 dans l'ancien format Alexandria.

La présence de cette zone dans une notice bibliographique est temporaire: la suppression de la zone est à prévoir lorsque le numéro de système associé ne sera plus utile à la bibliothèque ayant créé la zone.

## 3. Nouvel intitulé en 856 \$3

Lorsqu'un document donne accès à des compléments d'information en ligne (mises en situation, solution d'exercices, etc.), ceci doit être indiqué en 856 \$3 \$ à l'aide du nouvel intitulé: « **complément** ».

### Exemple:

245 00 \$a Enquêtes qualitatives, enquêtes quantitatives / \$c Pierre Bréchon (dir.)

856 4\_ \$3 Complément \$u <http://enquetesqualiquanti.fr/>

## 4. Position 11 (subj) dans les notices d'autorité auteur

Lors des deux dernières migrations à une nouvelle version de Virtua, des changements sont intervenus dans la valeur affichée par défaut de la position 11 (subj) dans les champs fixes des notices d'autorités auteur:

- **a LC Subject Heading**, lors du passage à Virtua 2010.4.1;
- **n inapplicable**, lors du passage à la version 2011.1.2.

Selon nos règles, il aurait fallu corriger dans les deux cas en mettant la valeur vide. Toutefois, ceci ne s'avère pas nécessaire pour la valeur n inapplicable, qui peut être considérée comme étant équivalente à la valeur vide.

La valeur **vide** et la valeur **n inapplicable** peuvent par conséquent être considérées comme étant valides pour la position 11 des champs fixes des notices d'autorités auteur.

## 5. Transformation d'une série de notices de monographie en une notice de périodique: critères et procédure

Lors de la transformation d'une série de notices de monographie en une notice de périodique, il est indispensable, d'une part, de s'en tenir aux critères permettant de distinguer une monographie en plusieurs volumes d'un périodique et, d'autre part, de respecter une procédure permettant à tous les établissements concernés de prendre connaissance des changements et, si besoin, de prendre position.

### a) Critères:

La transformation d'une série de monographies en périodique doit se faire dans le respect des règles énoncées dans le chapitre **RERO 12.0A0.2. Critères LCRI pour distinguer une monographie en plusieurs volumes d'une publication en série**, c'est-à-dire:

- aucune limitation ou fin de parution n'est prévue;
- les fascicules paraissent les uns après les autres, dans un ordre chronologique;
- chaque fascicule porte, en générale, une indication numérique et/ou chronologique.

Les critères suivants permettent de déterminer si la parution est illimitée:

- les documents portent un des titres qui laissent entendre une parution illimitée (Advances in., Developments in, Progress in.);
- la fréquence de parution est mentionnée dans le titre ou ailleurs dans le document;
- le titre contient une indication chronologique ou numérique;
- le document porte un ISSN.

#### **b) Procédure:**

La transformation d'une série de monographie en périodique implique des corrections pour chaque bibliothèque possédant ces documents. Ces corrections, dans certains cas, peuvent être d'une certaine importance. La procédure de concertation suivante est par conséquent à respecter avant toute transformation d'une série de notices de monographies en une notice de périodique, ou vice-versa:

- La bibliothèque souhaitant faire la modification prend contact avec son coordinateur local ATC;
- le coordinateur local ATC valide les corrections, les communique aux autres coordinateurs locaux ATC moyennant un délai d'une semaine;
- à l'échéance du délai d'attente, et en l'absence d'avis contraires à la transformation, les corrections sont effectuées et une information est transmise à toutes les bibliothèques concernées.

## **6. Articles en plusieurs langues parus dans le même numéro d'une revue**

Lorsqu'un article paraît dans le même numéro d'une revue, les règles suivantes s'appliquent:

- une seule notice est à créer;
- les codes de langues doivent tous être signalés en 041;
- le titre propre et le titre parallèle sont saisis en 245;
- une zone 246 est aussi créée pour le titre parallèle;
- autant de zones 580 que de langues correspondantes aux articles peuvent être créées, chaque zone donnant les indications précises sur la pagination de l'article;
- une seule zone 773 est à créer.

## **7. EZPump: suppression des liens vers la notice elle-même**

Certaines notices importées avec le logiciel EZPump, notamment celles provenant de la Bibliothèque nationale de France, contiennent des zones 856 avec des liens renvoyant sur leur notice bibliographique.

Ces liens ainsi que les liens ne fonctionnant pas doivent être systématiquement supprimés de la notice bibliographique RERO.

## 8. Rappels

### 8.1. Choix des codes de langues en 008 et 041

Lorsqu'un document contient à la fois du texte dans la langue originale de l'ouvrage ainsi que dans la langue de traduction, les codes de langue doivent être saisis de la façon suivante:

- en 008, le code de la langue de traduction;
- en 041 \$a, le code de la langue de traduction en premier, et le code de la langue originale ensuite;
- en 041 \$h, le code de la langue originale.

#### Exemple:

Texte en anglais avec traduction en français

008/35-37: fre

041 1\_ \$a fre \$a eng \$h eng

### 8.2. Tri de l'article indéfini en début de titre

Au même titre que les articles définis, les articles indéfinis doivent être triés selon les règles en vigueur dans le réseau (utilisation des indicateurs ou suppression des articles) lorsqu'ils se trouvent en début de titre.

Dans certaines langues, les articles indéfinis ou partitifs, présentent la même orthographe que certains pronoms, chiffres ou prépositions. Dans ces cas-ci, ils ne doivent pas être triés.

En français, ces prépositions ne doivent pas être triées lorsqu'elles expriment la notion de:

- lieu, provenance: De Paris à Marseille
- temps, à partir de: Du 1er janvier au 31 décembre
- temps, pendant: De nuit
- origine figurée: De ses mains osseuses, ...
- manière: De mémoire,
- mesure: De dix en dix
- appartenance: De tous, le meilleur travailleur
- à propos de, au sujet de: De l'esprit humain

#### Exemple d'article indéfini à trier:

245 14 \$a Des femmes s'écrivent: \$b enjeux d'une identité narrative / \$c Anne-Marie Trekker

#### Exemple de préposition à ne pas trier:

245 10 \$a De l'histoire à la légende / \$c par René Louis

### 8.3. Lieu d'édition ou d'impression dans le catalogage du livre ancien

Dans le catalogage du livre ancien, il est possible de saisir une zone 752 qui contient le lieu de publication ou d'impression en forme normalisée et qui fait office d'entrée secondaire. La création de ces zones doit toujours se faire selon les règles suivantes:

- le choix de la langue de saisie du lieu respecte les règles énoncées dans le chapitre **23.2A/B. Langue** du manuel RERO:
  - pour les noms en caractères latins, la forme originale est mise en vedette: pour Copenhague, on choisira København;
  - pour les noms en caractères cyrilliques, la forme originale sera translittérée selon la norme ALA-LC en vigueur: pour Moscou, on choisira Moskva;
  - pour les autres cas, on utilise la forme en français: pour Pékin, on utilisera Pékin.
- Afin de les distinguer des collectivités territoriales, ces entrées sont toujours accompagnées de la mention suivante: **(1450-1800, lieu d'édition ou d'impression)**. Cette mention accompagne aussi chaque renvoi de la notice d'autorité;
- la zone 752 fait toujours l'objet d'une notice d'autorité permanente, même en l'absence de renvoi.

#### 8.4. Localisation des collectivités

La localisation des collectivités, c'est-à-dire la qualification d'une collectivité par un nom géographique, est une action qui vise à distinguer de façon claire et univoque des collectivités qui portent le même nom ou dont les noms sont si similaires qu'ils pourraient prêter à confusion.

Pour cette raison il n'est pas nécessaire de localiser systématiquement les collectivités, sauf confusion possible.

En cas de qualification, le choix du nom géographique doit se faire dans le respect des règles de langue indiquées dans le chapitre **23.2A/B. Langue**.

Lors de l'importation de collectivités qualifiées par un lieu géographique, celles-ci peuvent être maintenues telles quelles à conditions que la collectivité n'existe pas encore dans le réseau et qu'elle soit conforme aux règles en vigueur.

#### 8.5. Saisie obligatoire du \$x dans la 99x

Les zones 99x « Données de gestion » du format de catalogage RERO prévoient l'utilisation de deux sous-zones, \$a et \$x, les deux étant obligatoires. Cependant, l'utilisation de la sous-zone \$x est souvent omise lors de l'ajout d'une 99x dans une notice bibliographique.

La centrale RERO, en collaboration avec les institutions du réseau, est en train de procéder à des corrections de masse pour rendre les zones 99x conformes au format MARC, en ajoutant la sous-zone \$x là où elle manque.

Nous vous prions de bien veiller à ne pas oublier la sous-zone \$x lors de l'ajout d'une zone 99x.

#### 8.6. Titre de politesse des femmes mariées

Lorsqu'une femme mariée est désignée par le nom de son mari, il est nécessaire de rajouter le titre de politesse à son nom. Le titre de politesse « Madame », ainsi que ses équivalents dans d'autres langues, sont toujours saisis dans la forme abrégée française « Mme » en tant que qualificatif en \$c.

**Exemple:**

100 1\_ \$a Krebs-Japy, Edouard, \$c Mme